



Peut on se marier dans une autre ville ou nous habitons?

Par **FRANCE83**, le 13/04/2011 à 20:51

Bonjour, nous aimerions nous marier dans la ville où habitent mes parents . 800 km nous séparent . Ils sont âgés et ne pourront pas faire le voyage pour assister à notre mariage, c'est pourquoi nous voudrions le faire dans leur petite ville où j'y ai résidé pendant ma jeunesse . Est-ce possible .Merci de vous lire très bientôt.

Par **corima**, le 13/04/2011 à 21:28

Bonsoir, il suffit que vous fassiez une demande de dérogation auprès de la mairie d'où résident vos parents en expliquant les raisons de votre volonté de vous marier dans leur mairie.

Le fait que les parents soient âgés et ne pourraient faire le voyage est une bonne raison. Téléphonez à la mairie et posez leur directement la question

Par **FRANCE83**, le 13/04/2011 à 21:30

Merci de votre réponse rapide, je téléphonerai dès demain .Bonne soirée.

Par **mimi493**, le **13/04/2011** à **21:45**

Je pense pas que le maire a pouvoir de donner une dérogation.

Dans un tel cas, on se domicilie chez ses parents et on évite d'avertir le maire que c'est une attestation d'hébergement de complaisance. Ce sont des choses qui se font dans le non-dit